

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 12 avril 2021 à 19 heures 00 minutes  
Salle de réunion - Mairie de Saulzais le Potier

**Présents :**

M. ACCOLAS Didier, Mme AUDOUSSET Pierrette, M. CARDONEL Gérard, Mme CHIROL Nadine, M. DAUMIN Olivier, M. DELAGE Bruno, M. DOLLET Jean-Jacques, Mme DURIS Béatrice, M. ESMOINGT Guy, Mme NUYTTENS Aline, Mme STOCKER Hélène

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** Mme DURIS Béatrice

**Président de séance :** M. CARDONEL Gérard

## **1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 15/02/2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide le compte-rendu de la séance du 15 février 2021.

## **2 - Examen et vote du compte de gestion 2020 du comptable**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Vote le compte de gestion 2020 du comptable, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **3 - Vote du compte administratif 2020 - Budget principal**

Mr Didier ACCOLAS, 1er adjoint au Maire, présente le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2020.

### Investissement

Dépenses	Prévu :	373 876,60
	Réalisé :	225 916,67
	Reste à réaliser :	92 008,31
Recettes	Prévu :	373 876,60
	Réalisé :	66 580,38
	Reste à réaliser :	184 103,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	553 218,00
	Réalisé :	458 320,99
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	553 218,00
	Réalisé :	560 423,78
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-159 336,29
Fonctionnement :	102 102,79
Résultat global :	-57 233,50

Monsieur le Maire ne participant pas au vote et se retirant de la salle, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte administratif du budget principal de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. CARDONEL Gérard

Sous la présidence de M. ACCOLAS Didier

## 4 - Affectation des résultats 2020 - Budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard CARDONEL, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	41 742,92
- un excédent reporté de :	60 359,87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	102 102,79
- un déficit d'investissement de :	159 336,29
- un excédent des restes à réaliser de :	92 094,69
Soit un besoin de financement de :	67 241,60

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	102 102,79
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	67 241,60
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	34 861,19
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	159 336,29

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **5 - Vote des taux des taxes directes locales**

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 3332-1

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

L'Assemblée examine l'état de notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2021, transmis par les services fiscaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie : 33.62 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 37,57 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **6 - Vote du budget primitif 2021 - Budget principal**

Mr le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2021 de la commune. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 531 531.19 €
- Section d'investissement : 335 049.86 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte le budget primitif 2021 de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **7 - Examen et vote du compte de gestion 2020 - Budget assainissement**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Vote le compte de gestion 2020 du comptable, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **8 - Vote du compte administratif 2020 - Budget assainissement**

Mr Didier ACCOLAS, 1er adjoint au Maire, présente le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2020.

### Investissement

Dépenses	Prévu :	60 259,46
	Réalisé :	4 092,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	60 259,46
	Réalisé :	60 233,64
	Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	29 703,66
	Réalisé :	16 294,95
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	29 703,66
	Réalisé :	29 657,82
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	56 141,64
Fonctionnement :	13 362,87
Résultat global :	69 504,51

Monsieur le Maire ne participant pas au vote et se retirant de la salle, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte administratif du budget « assainissement ».

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. CARDONEL Gérard

Sous la présidence de M. ACCOLAS Didier

### 9 - Affectation des résultats 2020 - Budget assainissement

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard CARDONEL, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	2 240,79
- un excédent reporté de :	15 603,66
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	13 362,87
- un excédent d'investissement de :	56 141,64
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	56 141,64

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	13 362,87
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	13 362,87
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	56 141,64

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **10 - Vote du budget primitif 2021 - Budget "Assainissement"**

Mr le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2021 du budget "assainissement". Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 27 462.87 €
- Section d'investissement : 71 641.64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte le budget primitif 2021 de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **11 - Proposition d'achat de terrain - Rue du Lavoir**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de proposition pour l'achat du terrain "Rue du Lavoir" d'administrés. Il présente également le devis de la société Géocentre pour l'étude de sol géotechnique obligatoire pour la vente. Pour information, celui-ci s'élève à un montant de 1 100 € HT pour la vente d'une parcelle AB 165 (793 m<sup>2</sup>). La décision sera prise ultérieurement après contact de la société Géocentre sur le coût global du projet de vente.

VOTE :

### **12 - Travaux de réfection du chemin du Centre de la France (ou Chétif Bois)**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise LAUMONIER pour les travaux de réfection du chemin du Centre de la France. Celui-ci s'élève à hauteur de 2 809.38 € HT. Le dossier sera présenté à une date ultérieure.

### **13 - Délibération dans le cadre de la modernisation des sorties existantes sur l'autoroute A71**

Le Conseil Départemental du Cher a récemment pris deux délibérations dans le cadre de la modernisation des sorties existantes sur l'autoroute A71.

Dorénavant, les collectivités locales peuvent se prononcer officiellement sur l'opportunité de ces choix.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, est plutôt favorable pour commanditer une étude d'opportunité par le concessionnaire AP2R, d'une sortie à mi-chemin entre les communes de Bourges et Saint-Amand-Montrond, à hauteur de la commune de LEVET visant à désenclaver le territoire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **14 - QUESTIONS DIVERSES**

- Demande d'extension de la fibre optique au sud du bourg de Saulzais le Potier (RD64). Après contact auprès de la société Berry numérique, le site de l'APEI va être prochainement éligible à la fibre optique (pas d'extension de réseau nécessaire). Par contre, les bâtiments suivants (en direction d'Epineuil le Fleuriel) nécessitent une extension de réseau dont le montant estimatif s'élève à hauteur de 3 500 € HT. Ce coût sera à la charge de la Communauté de Communes qui pourrait éventuellement ensuite envisager un partage des frais avec la commune. La Communauté de Communes n'est pas favorable à cette extension (risque de demande d'extension d'autres communes).

- Ecussons sur la façade des écoles

Deux panneaux de façade seront commandés au format A4 pour un prix unitaire de 159.00 € HT auprès de la société AVISO.

- Création d'un ossuaire pour reprise des concessions échues et en état d'abandon ; L'ossuaire est un équipement obligatoire depuis 2008 qui est nécessaire dans le cadre de reprise de concession ou de non renouvellement de concession. Actuellement, trois concessions expirées n'ont pas été renouvelées par les familles. Le tarif de la construction d'un ossuaire de 9m3 s'élève à hauteur de 8 500 € HT. Une option plus économique est de récupérer un caveau en bon état au moment d'une reprise et de la transformer en ossuaire. Des renseignements complémentaires vont être demandés :

- le tarif comprend-il l'habillage en granit ?

- le coût d'une transformation d'un caveau existant non renouvelé.

- Menuiserie Logement Presbytère et sacristie

Après présentation des deux devis pour le changement de la porte d'entrée et fenêtres avec volets du logement du presbytère, le conseil municipal a choisi la porte d'entrée mixte : bois pin blanc et aluminium pour un montant de 3 062.10 € HT.

- Mme Pierrette AUDOUSSET précise au conseil municipal l'obligation réglementaire

d'équiper en défibrillateurs tous les établissements recevant du public à compter du 1er janvier 2021 (MARPA et salle des fêtes). Elle propose de partager la dépense entre la commune et la MARPA avec une mise à disposition à l'extérieur de la MARPA du matériel de secours d'urgence. Des devis vont être demandés auprès de différents prestataires. Un deuxième défibrillateur pourrait aussi être installé sur la place du Marché.

- Mme Pierrette AUDOUSSET présente les effectifs des enfants présents à la garderie le soir de 17h à 18h avec une moyenne de 2 à 6 enfants. Elle demande au conseil municipal de réfléchir pour la prochaine réunion sur un projet de garderie multigénérationnelle à la MARPA une à deux fois par semaine à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre avec une période d'essai de trois mois.

- Mme Pierrette AUDOUSSET précise qu'il est nécessaire de remplacer Mme Valérie BUGGIN lors de ses vacances pour gérer la location des chalets (ménage et état des lieux : arrivée et départ). Mme Nadège NERAULT effectuera le ménage. Mme Pierrette AUDOUSSET demande aux membres du conseil municipal s'ils seraient intéressés pour effectuer les états des lieux.

- Mme Nadine CHIROL présente également les photos d'infiltration au Vival.

Fait à SAULZAIS LE POTIER  
Le Maire,